

Laurent de *Valla*, qui ne donne pas d'autre notion à cet adverbe.

L'Avocat vangeur de la Catholicité du Recteur, employe les lexicograpes *Priscien*, *Gardin* *Jesuite*, *Lucrece*: il fait voir par la loi 2. au Code de *municipibus & originariis*. Par la loi *Libertus* 17. tirée des réponses de Papinien, que *Pridem* s'étend au delà de plusieurs milliers d'années, qu'il n'est pas permis de faire de gayeté de cœur, un crime capital à un Chef respectable par lui-même, & par la Compagnie à la tête de laquelle il est placé, sur le sens & la notion d'un adverbe qui n'est point équivoque. Il d'écouvre les motifs secrets qui font agir, &c.

Telles sont les matieres qui occupent à present les deux parties (sçavoir les acceptans & les refusans la Constitution) on peut s'apercevoir qu'ils ne s'épargnent pas, puisque un seul mot qui n'est pas même équivoque, est capable de former des contestations, qui sont toujours suivies d'aigreurs & d'injures, même grossieres. Quel désordre que nos Chefs, nos Docteurs, & des gens respectables par leurs caracteres soient aux prises pour des vetilles, ne s'aperçoivent-ils pas combien il y a peu de charité dans la conduite qu'ils tiennent, quel scandale pour les Fideles, & quel triomphe pour les ennemis de l'Eglise? Mais taisés-vous petit Journaliste, ces Matieres sont hors de votre portée.

V. Un Auteur anonime avoit publié (avant *Projet de* les Conférences qui se sont tenuës au sujet de *réunion des* la Constitution *Unigenitus*, & qui se sont terminées avec si peu de succès) un ouvrage sous le titre de *Projet de réunion des Evêques refusans*